

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°98-312 DU 29 JUILLET 1998
Portant nominations à titre
normal et civil dans l'Ordre
National du Bénin

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,
GRAND - MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN

- VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU la Loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Décret N° 98-280 du 12 Juillet 1998 portant composition du Gouvernement;
- VU le Décret N° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU les Décrets N°s 88-337 du 29 Août 1988 et 89-221 du 15 Juin 1989 portant nominations des Membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Procès-verbal de la Session Ordinaire du Conseil de l'Ordre National du Bénin tenue du 02 Juin au 02 Juillet 1998 ;

DECRETE :

Article 1er : Sont nommées à titre normal et civil au grade de chevalier de l'Ordre National du Bénin pour prendre rang à compter de la date de la réception les Personnalités Béninoises dont les noms suivent :

1 - **Présidence de la République**

Mesdames : - ADEOTY Sikiratou Adounni, Docteur Pédiatre

- AGOUMBA ADJOVI Anna Cica, épouse ADJAÏ, Attaché des Services Administratifs.

2 - **Cour Constitutionnelle**

Monsieur DOGUE Codjovi Cyriaque, Magistrat

3 - **Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication**

Messieurs : - ADELAKOUN Germain, Journaliste
 - AGBOTA Houénadoha Sébastien, Journaliste
 - Feu d'ALMEIDA Ayité Nesto Antoine, Journaliste (à titre posthume)

4 - **Ministère des Finances**

Messieurs : - AGBAYAHUN Félix Jean, Ingénieur des Services Techniques des Travaux Publics
 - AMOUDA-ISSIFOU Razaki, Magistrat

5 - **Ministère du Développement Rural**

Messieurs : - ABIOLA Djima Vincent, Ingénieur du Développement Rural
 - AKADIRI SOUMAÏLA Karimi, Ingénieur Agronome de Recherche
 - AKPODJI Cosme, Ingénieur Agro-Economiste.

6 - **Ministère des Travaux Publics et des Transports**

Madame : - ADEBO BILEOMON Oussamatou, Administrateur de l'Action Culturelle

Messieurs : - KPANOU Doyigbé Séverin, Ingénieur des Travaux Publics
 - TOLLO François, Ingénieur du Génie Civil

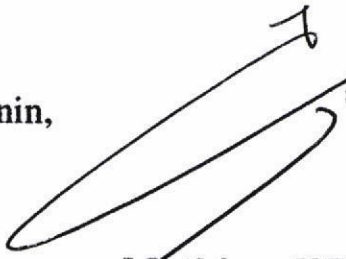
7 - **Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique**

Messieurs : - DATONDJI Coovi Innocent, Professeur Assistant
 - DEGUENON Fawanou Michel, Instituteur
 - KADJA Germain, Professeur Assistant à la Retraite.

Article 2 : Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou le 29 juillet 1998

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,



Mathieu KEREKOU

Le Grand Chancelier de l'Ordre
National du Bénin par intérim,



Grégoire-Gilbert GBENOU

Ampliatiions : PR 4 - CC 2 - CS 2 - MINISTÈRES 18 - CES 2 - GCONB 20
- SGG 4 - HAAC 4 - MESGPR 2 - DÉPARTEMENTS 6 - DPE-DLC-INSAE 3 -
IGE-CSM-DCCT 3 - BN-DAN-ONEPI 3 - UNB-FASJEP-ENA 3 - JORB 2 -
INTERESSES 17.